

des Princes &c. Décembre 1747. 407

vous témoigner la part sensible qu'elle prend à la perte que ce Chapitre & l'Eglise Catholique-Romaine viennent de faire dans la personne de ce Prélat.

Les regrets que vous cause sa mort ne sont que justes, & Sa Majesté les partage d'autant plus sincèrement, que vous n'ignorez pas, Messieurs, l'estime & les sentimens qu'elle avoit pour lui.

Vous ne pouviez cependant vous flatter de le posséder long-tems, vu les infirmités dont sa vie étoit accompagnée. Ce fut par cette considération, & en même-tems pour prévenir tous inconvéniens & toutes divisions dans ce Diocèse, que le Roi se détermina, il y a trois ans, à nommer un Coadjuteur à l'Evêché de Breslau.

Le siège Episcopal étant devenu vacant, le Roi a jugé que son intention Souveraine & Royale demandoit qu'il continuât de marquer la même faveur & protection à l'Eglise Catholique-Romaine, & que pour faire connoître le soin qu'il apporte à y maintenir le bon ordre, il s'employât à lui procurer un nouveau Chef dans le gouvernement de ce Diocèse. Sa Majesté pour remplir cet objet, confirme non-seulement la nomination qu'elle a faite précédemment du Prince de Schaffgotsch en qualité de Coadjuteur de l'Evêché de Breslau; mais elle m'ordonne en même-tems d'annoncer à ce vénérable Chapitre, qu'Elle a trouvé bon de nommer à cet Evêché, quant au Temporel, le même Prince Coadjuteur, & de conférer l'administration de ce qui regarde le spirituel, à deux membres du Chapitre, qui sont, le Comte d'Almesloë, Evêque-Suffragant, & le Baron de Franckenberg, Capitulaire.

Tels sont, Messieurs, les ordres dont le Roi m'a chargé, & vous êtes trop convaincus de l'attention